

Deux mois de mobilisation unitaire des jeunes, des salariés et de leurs organisations ont donc été nécessaires pour faire reculer le gouvernement ■ Alors que le CPE avait été passé en force au Parlement et qu'il constituait un élément central dans le démantèlement du Code du travail, les mobilisations massives et la détermination des manifestants, des grévistes et surtout de la jeunesse ont permis une victoire de toutes celles et de tous ceux qui souhaitent que la précarité, la flexibilité et les attaques contre les droits des salarié(e)s cessent ■ La vigilance et la mobilisation restent nécessaires après ce premier coup d'arrêt porté au gouvernement ■ D'autres luttes doivent être menées contre l'ensemble de la loi dite sur "l'égalité des chances", pour le retrait du CNE et contre toutes les politiques qui conduisent à une précarisation sans cesse accrue de nos vies

Un Premier Ministre à côté de ses bottes

Après avoir tenu la posture de la rigidité, le Premier Ministre a dû renoncer au CPE sous la pression du mouvement social.

C'est uniquement la force de ce mouvement unitaire et inter-générationnel et unitaire qui a permis cette victoire sociale.

Cette victoire a néanmoins été difficile, il y a eu des blessés dans les

manifestations et blocages, de nombreux jeunes subissent la répression des tribunaux. Nous exigeons l'abandon des poursuites et l'amnistie.

L'Union syndicale Solidaires tient à réaffirmer que ce mouvement a exprimé, au-delà du rejet du CPE, le refus de la précarité généralisée et l'opposition à la politique

gouvernementale de casse du code du travail et des droits des salariés.

A travers le CPE et la précarisation accrue de la jeunesse, les mobilisations portaient un message :

**Moins de flexibilité
Moins de précarité
Plus d'égalité**

Vigilants et mobilisés

L'Union syndicale Solidaires appelle à la vigilance par rapport au débat parlementaire sur la proposition de loi appelée à remplacer le CPE. Le CPE est mort, mais nous devons garder les yeux ouverts jusqu'à son enterrement lorsqu'il sera définitivement remplacé par un vote des deux assemblées.

Cette victoire appelle à engager d'autres batailles pour obtenir le retrait du CNE (adopté après un passage en force via des ordonnances prises au plein cœur de l'été dernier) et pour

l'abrogation de la loi dite sur "l'égalité des chances". L'Union syndicale Solidaires appelle les salariés à maintenir la pression à travers des mobilisations unitaires à tous les niveaux et par tous les moyens d'actions !

Elle appelle à rester vigilant face aux projets de ceux qui entendent mettre à mort le CDI à travers l'instauration d'un contrat unique d'embauche individualisé qui donnerait tout pouvoir aux patrons pour licencier rapidement et sans motif tout salarié .

L'inEgalité des chances !

Le CPE constituait l'article 8 de la loi sur "l'égalité des chances". Cette loi est la réponse du gouvernement à la révolte des banlieues. Le Premier Ministre, lors de son intervention télévisée au soir du retrait du CPE, s'est félicité que cette loi soit toujours en vigueur. Ce texte qui couvre un très grand nombre de domaines traduit une conception passéiste et renvoie à des pratiques patronales digne du XIXe siècle.

→ L'apprentissage à 14 ans et la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans.

Depuis 1959, date de la portée à 16 ans de la scolarité obligatoire, toute une partie de la droite et du patronat a toujours condamné cette mesure qui le privait d'une main-d'œuvre malléable. Kaspereit, député RPR résumait déjà crûment la situation, il y a quinze ans : "A 14 ans, on peut leur faire mettre la main dans la saleté ; à 16 ans, on n'a plus d'influence sur eux".

Aujourd'hui, deux tendances coexistent : l'une pour qui l'apprentissage, présenté comme la solution à la providentielle "crise des banlieues", doit permettre de mettre certains jeunes au travail précocement et d'exploiter cette main-d'œuvre peu qualifiée, l'autre qui, à l'instar du Medef, veut "la création d'un véritable partenariat entre l'école et l'entreprise" qui lui permette d'orienter toute la politique éducative en

fonction de ses intérêts économiques immédiats (le "*succès dans la compétition économique internationale*"). Tous s'accordent pour développer l'apprentissage et le Plan de Cohésion Sociale de Borloo veut atteindre 500 000 apprentis en 2009.

Dans tous les cas, ce dont il s'agit, c'est de la remise en cause pour certains jeunes - ceux des catégories populaires - du droit à bénéficier jusqu'à 16 ans d'une éducation et d'une formation générale offerte par le service public d'éducation, et qui contribuent à lui permettre, par les connaissances, par la réflexion, par l'esprit critique, d'acquérir une certaine maîtrise sur son devenir. Et c'est inacceptable !

→ Le travail de nuit des moins de 15 ans.

Des enfants de 14 ans pourront donc être admis à une formation d'apprenti junior qui leur permettrait (mais auront-ils vraiment le

choix) au bout d'un an de signer un contrat d'apprentissage et de se retrouver à 15 ans avec la possibilité de travailler de nuit.

→ Cette loi, c'est aussi la possibilité des mesures discriminatoires sur les allocations familiales ou l'instauration de nouvelles zones franches avec à la clé de nouveaux cadeaux fiscaux aux entreprises...

Continuer le combat

L'Union syndicale Solidaires prendra toute sa place dans le débat et la concertation sur "la sécurisation des parcours professionnels, la précarité, l'insertion des jeunes" et fera des propositions sur ces sujets. Elle appelle les salariés à continuer à se mobiliser, à débattre, à agir avec les jeunes pour imposer l'abrogation de la loi dite sur l'égalité des chances, le retrait du CNE, et plus globalement des mesures aptes à résoudre la précarité, le chômage, les exclusions, les discriminations...

Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14

contact@solidaires.org

www.solidaires.org